



AVIS AU CONSEIL N^o 02-05

Objet : Mandat de la directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement [...]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

SACHANT que le Conseil, en vertu du paragraphe 11(1) de l'ANACDE, peut reconduire, pour trois autres années, le mandat de la directrice exécutive qui se termine en juin 2002;

TENANT COMPTE de la maturité qu'a acquise la Commission et des défis qu'elle devra relever;

RECONNAISSANT que la titulaire de ce poste, M^{me} Janine Ferretti, fait preuve d'un bon esprit d'initiative et que son action cadre avec les buts visés;

CONSCIENT de l'importance que revêtent, pour la CCE, les antécédents, la stabilité, l'expérience et les rapports personnels de l'organisation;

RECOMMANDE au Conseil de renommer M^{me} Ferretti au poste de directrice exécutive de la CCE pour un autre mandat de trois ans.

ADOPTÉ LE 8 MARS 2002